

## FAMILLES DYSFUNCTIONNELLES ?

Suite aux dégradations et autres actes de débordements perpétrés ici et là depuis le 27 juin 2023 plusieurs victimes d'actes de vandalisme sur leurs biens, de mise en danger de leur intégrité physique et celle de leurs proches ou de dégradation d'équipements collectifs ont fait part de leur incompréhension et de leur désarroi.

Il s'en trouva de même pour nombre de responsables politiques et élus municipaux qui se sont, à juste titre indignés, du fait de tels comportements étant en cela abondamment relayé par les éditorialistes et autres faiseurs d'opinion.

Le fait que fût repéré parmi les casseurs, pyromanes, émeutiers et autres pilleurs de magasins certains jeunes pré-adolescents à, au-delà d'une première légitime incompréhension, suscité une certaine vague d'indignation tendant à mettre en cause, sans autre forme d'analyse, la responsabilité familiale.

Depuis un nouveau qualificatif est utilisé à l'encontre de certaines d'entre elles celui de « Familles dysfonctionnelles » c'est-à-dire non structurées et il est mis en évidence, soit pour en porter justification soit pour en fixer le jugement, le statut, la situation et les difficultés rencontrées par les familles monoparentales eu regard de leur progéniture voire pour ironiser sur les relations mère seule/adolescent.

Ainsi sur les plateaux télévisés, des invités développent, si ce n'est assèment des aprioris, préjugés et contrevérités, suggèrent des sanctions en renvoyant la faute à tel ou tel père ou mère en charge d'enfants et ce, sans discernement ou souci de non globalisation alors que les situations et conditions de vie sont différentes.

Certains n'hésitent pas à mettre en cause le système scolaire, ce qui est concevable compte tenu de son organisation et des programmes actuellement dispensés, mais s'il est ainsi salubre que la démarche pédagogique de l'enseignement des savoirs et de la transmission des connaissances soit régulièrement interrogée elle se doit de l'être en cohérence avec la responsabilité parentale.

En effet pour conduire un enfant vers l'âge adulte ce n'est pas seulement de l'instruction mais de l'éducation dont il s'agit et faire preuve en l'inscrivant dans une démarche de socialisation, d'éthique et de citoyenneté et il est à reconnaître, en ce sens, l'implication effective des Familles dont, pour nombre d'entre elles, leur acharnement à faire au mieux dans un souci permanent de recherche d'empathie concrète, d'écoute et de dialogue permanent.

Mais encore faut-il que chaque adulte de la fratrie en est les moyens aux fins de fixer sans contrôle excessif, mais sans sombrer dans une relation copain-copain, les règles de l'autonomie de chacun de ses enfants en tenant compte des évolutions sociales, culturelles et relationnelles de notre société en permanente évolution.

Assez radicalement nos bons penseurs rejettent l'entière responsabilité des débordements de ces derniers jours au manquement des Familles et envisagent, sans en mesurer toute l'incidence, divers moyens de rétorsion à leur encontre tout en regrettant par ailleurs que la pratique des châtiments corporels ne soit plus considérée comme l'un des meilleurs moyens de l'éducation.

C'est oublier que la sévérité est toujours de mise mais surtout que depuis la loi du 10 juillet 2019 notre Pays a enfin interdit toute violence, dite éducative, envers les enfants qu'il s'agisse de la fessée tout comme de celle relevant plus gravement d'actes physiques ou d'humiliation psychique.

Malheureusement l'article 3 de la loi qui exigeait, sous 3 mois, la rédaction et la publication d'un rapport évaluant les besoins et moyens nécessaires au renforcement des politiques d'accompagnement et de soutien à la parentalité est resté, comme il en est souvent le cas, lettre morte.

Alors que leurs développements sont toujours incontrôlés les réseaux sociaux sont des plus influents sur une partie des adolescents de plus en plus jeunes et en conditionne le comportement les législateurs français et européens tergiversent sur les conditions devant être instaurées en ne prenant nullement la mesure du désir des jeunes à s'identifier à un héros fictif puis à s'approprier ses actes de violence si ce n'est à rejoindre avec les facilités informatiques des bandes mal-intentionnées.

Devant de telles situations et abandons d'actes réglementaires ou sociaux au bénéfice des familles en demande de soutien les Associations familiales du 93 ont d'ores et déjà développé des lieux d'écoute et de réflexion et l'UDAF a initié des moments de sensibilisation et de formation ouverts aux parents et à leurs enfants

C'est également convaincu de la nécessité de prendre en compte à leurs égards les réalités, les difficultés, les besoins et les aspirations et ce sans leur attribuer l'un ou l'autre qualificatif stigmatisant que le Mouvement familial proposera bientôt un large débat avec les Familles Séquano-Dionysiennes en leurs diversités.